

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 21/22
au Conseil communal**

Demande d'un crédit de CHF 84'500.- relatif à la mise aux normes du réseau informatique des bâtiments scolaires pour l'installation des affichages numériques frontaux (ANF)

Délégué municipal: Roger Muller, municipal bâtiments, culture et cultes,
r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 22 août 2022

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

L'article 6 du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RSCPS) du 29 avril 2020 définit la procédure de mise en place des affichages numériques dans les établissements scolaires du canton de Vaud en remplacement des tableaux noirs. Les objectifs pédagogiques de cette démarche sont d'accompagner les élèves vaudois dans la transition numérique et de fournir des outils adaptés à la formation. Quatre éléments sont nécessaires à ce changement de méthode et d'approche pédagogique.

1. Un affichage numérique frontal (ANF) pour remplacer les anciens tableaux noirs.
2. Un boîtier de diffusion vidéo et sonore sans fil (type « Apple Box »).
3. Une tablette permettant la diffusion des contenus directement sur l'écran.
4. Des bornes WIFI et un réseau suffisamment performant pour le transfert d'informations.

Le tableau d'affichage numérique frontal est à la charge de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon, Lucens et Environs (AISMLE) et fera l'objet d'un préavis le moment venu. Le boîtier de diffusion et les tablettes sont financés par le canton. En revanche, l'adaptation du réseau et une partie de l'extension de l'installation Wifi (point 4) devra être payé par la Commune de Moudon. Le choix de n'intégrer que le réseau pédagogique du canton, sans le réseau communal, permettra de pondérer les coûts, la maintenance du réseau et les éléments actifs étant pris en charge par le canton. Les autres réseaux à disposition aujourd'hui dans les locaux seront maintenus (AISMLE-Commune).

Afin d'effectuer ces travaux, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 84'500.-

2. Description du projet

Situation actuelle

Les locaux scolaires propriétés de la Commune de Moudon sont équipés partiellement d'antennes Wifi et de prises « réseau ». La mise en place de l'affichage numérique frontal (ANF) et la nouvelle méthode de travail projetée nécessite une adaptation et une extension du réseau Wifi, ainsi que l'ajout de prises informatiques et électriques.

Situation projetée

L'objectif des adaptations du réseau informatique et de la couverture Wifi est de répondre aux normes édictées par le canton. En résumé, chaque salle doit être équipée :

- Une prise RJ45 POE pour l'antenne Wifi.
- Une prise RJ 45 pour l'Apple TV (donc proche de l'ANF).
- 3 prises 230 V proche de l'ANF (1 pour l'ANF, 1 pour l'Apple TV et 1 pour la barre de son).
- Une prise RJ45 pour une imprimante dans certaines salles.
- Une antenne Wifi-

On peut relever que certains locaux sont déjà en bonne partie à niveau, alors que d'autres ne le sont que très partiellement. Par exemple, le bâtiment de la nouvelle Ochette a déjà fait l'objet d'améliorations pour son réseau, alors que l'ancienne Ochette est moins bien équipée.

Les travaux devront être effectués durant les vacances scolaires (automne 2022 – printemps 2023) afin de pouvoir installer les tableaux numériques au plus tard lors des vacances d'été 2023.

3. Aspects financiers

La répartition des coûts est résumée par bâtiment dans le tableau ci-dessous. Les chiffres se basent sur des offres rentrées.

Bâtiment/Etablissement	Coût (CHF) mise à niveau réseau et Wifi
Ancienne Ochette	25'305
Nouvelle Ochette	27'746
La Cabane (UAPE)	490
Charmille	16'956
Grenette	4'212
Total intermédiaire	74'709
Rabais (5%)	- 3'736
Total après déduction rabais	70'973
TVA (7,7%)	+ 5'465
Divers – imprévus - plus-values	+ 8'062
Total TTC	84'500

Les travaux nécessaires dans les classes de l'EFILM et du site du Fey sont à la charge de l'AIMLE.

S'agissant d'installations électroniques, les dépenses consenties seront amorties en 8 ans, représentant une charge d'amortissement annuel de CHF 10'562.50. De plus, les frais d'intérêts annuel moyen peuvent être estimés à CHF 1'056.25 par année, avec l'hypothèse d'un taux d'intérêts de 2.5%.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 21/22 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à mettre aux normes cantonales le réseau informatique et étendre la couverture du réseau Wifi des bâtiments scolaires dont la Commune est propriétaire pour l'installation des affichages numériques frontaux (ANF),**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 84'500 .- TTC,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 8 ans au maximum,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI